



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

**PRESENTATION DE LA GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LEGION D'HONNEUR**

MARCHE N°2026-01

OBJET DU MARCHE :

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE
DE LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR
(SOLFERINO)
ET
DE LA MAISON D'EDUCATION DE LA LEGION D'HONNEUR
SITUES AU 5 RUE DE LA LEGION D'HONNEUR A SAINT-DENIS
(93200)**

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Grande chancellerie de la Légion d'honneur
Pôle Marchés Publics
1 rue de Solférino
75700 PARIS 07SP
Téléphone : 01.40.62.83.48
marches@legiondhonneur.fr

1. ACTIVITÉS

Institution d'État autonome, la grande chancellerie de la Légion d'honneur a pour vocation l'administration des décorations nationales, au premier rang desquelles la Légion d'honneur. Elle assure également la direction et la gestion de deux établissements d'enseignement public, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, et du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

1. L'administration des ordres nationaux

En tant qu'administration de l'ordre de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, la grande chancellerie joue un rôle essentiel dans le processus de désignation des nouveaux décorés.

L'institution accompagne le grand chancelier de la Légion d'honneur, également chancelier de l'ordre national du Mérite, dans la présidence des conseils de ces deux ordres. Ces assemblées ont pour vocation de se prononcer sur la recevabilité des propositions d'attribution faites par les ministres, avant soumission au président de la République, grand maître des ordres nationaux. La grande chancellerie prépare et exécute ainsi les délibérations des conseils, dans les nominations mais également dans les procédures disciplinaires.

Interlocuteur administratif des décorés, l'institution veille à ce que ces derniers soient effectivement admis dans la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite lors d'une cérémonie de réception. Garant de la cohérence de l'ensemble du système des distinctions nationales, elle est par ailleurs obligatoirement consultée lorsqu'un ministère souhaite créer une nouvelle médaille ou modifier les conditions d'attribution d'une décoration déjà existante. Elle veille en outre à ce que seules les décorations officielles, françaises et étrangères, puissent être portées.

2. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur

Institution atypique du paysage scolaire français, les maisons d'éducation sont placées sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur. Elles accueillent de la 6^{ème} à la terminale et en post-bac (khâgne et BTS de commerce international), les filles, petites-filles et arrière-petites-filles de membres de la Légion d'honneur, de médaillés militaires ainsi que de décorés de l'ordre national du Mérite. Elles sont également ouvertes aux filles et petites-filles de légionnaires étrangers.

Le collège situé aux Loges à Saint-Germain-en-Laye, et le lycée abrité dans l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis, sont des internats d'enseignement public : les mille élèves suivent le programme de l'Éducation nationale, avec une réussite de 100 % au brevet et au bac, dont 98 % de mentions pour ce dernier examen.

Ces résultats illustrent la vocation des maisons d'éducation, créées en 1805 par Napoléon I^{er} : offrir à des élèves motivées et méritantes des conditions de travail de qualité, favoriser l'ouverture intellectuelle dans un cadre d'éducation rigoureux, encourager l'effort individuel et la dynamique collective. Les maisons d'éducation ont également un rôle social. L'admission, sur dossier et sur entretien, tient compte autant de la motivation de l'enfant pour l'internat et de son dossier scolaire que de son contexte familial.

3. Le musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Vitrine de l'institution, le musée de la Légion d'honneur fait partie de la grande chancellerie dont il partage les bâtiments historiques de l'hôtel de Salm.

Ouvert au lendemain de la Grande Guerre, le musée est devenu au fil du temps une référence mondiale incontournable dans le domaine des décorations (la phaléristique). Aujourd'hui 4 600 objets d'art et insignes y sont exposés, intégrés dans leur contexte géopolitique, retraçant l'histoire des distinctions françaises et étrangères, du Moyen Age au XXI^e siècle.

Le parcours muséographique, ponctué de vidéos et d'écrans interactifs, mène le visiteur de la création même du concept d'ordre de chevalerie, à l'époque des croisades, jusqu'à l'institution de l'ordre national du Mérite en 1963, en passant par les ordres étrangers issus de 122 Etats à travers le monde. Le visiteur est ainsi amené à découvrir et à comprendre la réalité des ordres, les valeurs qu'ils incarnent et les mérites des hommes et les femmes qui les constituent.

2. ORGANISATION

La grande chancellerie est dirigée par un secrétaire général nommé par le président de la République et placé sous l'autorité du grand chancelier. Elle regroupe près de 400 personnes.

1. Les services administratifs

- Le service des décorations (30 personnes)

Il gère l'attribution des trois plus hautes distinctions nationales : Légion d'honneur, Médaille militaire et ordre national du Mérite. Il est organisé en trois bureaux :

- Le bureau des propositions est chargé de l'examen des propositions d'attribution et de l'exécution des délibérations des conseils des ordres ;
- Le bureau de la gestion accompagne les personnes nommées dans leurs démarches administratives ainsi que les conseils des ordres dans les procédures disciplinaires à l'encontre des décorés ;
- Le pôle des dossiers transversaux et étrangers examine les demandes de création ou de modification de décorations françaises. Il gère les demandes de port de décorations étrangères.

- Le service des ressources humaines et budgétaires (20 personnes)

- Le bureau des ressources humaines est chargé de la gestion administrative et financière des personnels. Il organise la sélection des élèves dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ;
- Le bureau des ressources budgétaires et de l'achat public assure la préparation du budget et du suivi de son exécution. Il gère les marchés publics. Il travaille en lien étroit avec l'agence comptable chargée du paiement des factures et de la comptabilité.

- Le service du patrimoine, de l'informatique et de la logistique (20 personnes)

- Le bureau des bâtiments, des jardins et de la logistique assure l'entretien et la rénovation des bâtiments existants ainsi que la construction des nouveaux bâtiments. Il intervient sur les trois sites de l'institution (voir ci-dessous) et travaille en coordination avec les équipes techniques des maisons d'éducation.
- Le bureau de l'informatique est chargé de l'équipement et de l'entretien téléphonique et informatique de l'institution.
- Le pôle de la logistique et de la sécurité intervient principalement au siège de l'institution. Il est relayé dans les maisons d'éducation par des équipes *in situ*.

2. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur (300 personnes dont 112 professeurs)

Sous la direction des chefs d'établissement, les maisons d'éducation sont organisées en trois départements :

- La pédagogie : professeurs et documentalistes ;
- La vie scolaire : encadrés par les conseillères principales d'éducation, chargés d'éducation, assistants d'éducation et maîtres d'internat accompagnent les élèves dans le temps extrascolaire ;
- La gestion : en lien avec l'administration centrale, l'intendance assure la gestion des ressources humaines, la gestion matérielle des établissements et la régie. Une équipe de personnels techniques est chargée de la restauration, la lingerie, l'entretien des bâtiments et des jardins.

3. Le musée de la Légion d'honneur (11 personnes)

L'équipe de conservation impulse la politique culturelle du musée : présentation des collections permanentes, expositions, acquisitions, dépôts. L'équipe d'accueil et de sécurité veille au bon déroulement des visites et organise la venue des scolaires et des groupes.

4. Le cabinet du grand chancelier (11 personnes)

Il soutient le grand chancelier dans ses activités et déplacements. Il comporte un service communication.

5. Le palais de la Légion d'honneur (5 personnes)

Résidence officielle du grand chancelier, le palais emploie une équipe de personnels de maison.

3. SITES

Rapidement après sa création, la Légion d'honneur a été dotée d'un patrimoine immobilier prestigieux. Elle est ainsi propriétaire de l'hôtel de Salm ou palais de la Légion d'honneur à Paris,

de l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis et de l'ancien couvent des Loges à Saint-Germain-en-Laye. Ces bâtiments abritent depuis le début du XIX^e la grande chancellerie de la Légion d'honneur dans ses différentes activités :

- A Paris, au siège de l'institution, se trouvent l'ensemble des services de l'administration centrale ainsi que le musée de la Légion d'honneur ;
- En région parisienne, à Saint-Germain-en-Laye et à Saint-Denis, se trouvent les services administratifs, d'encadrement et d'enseignement des maisons d'éducation qui accueillent chacune 500 élèves en internat.

1. Le Palais de Salm

Le Palais de la Légion d'honneur, ou hôtel de Salm, classé monument historique, est un hôtel particulier d'architecture néoclassique dans lequel se trouve le siège de l'Ordre national de la Légion d'honneur. Il est administré par l'administrateur du Musée et du Palais sous la responsabilité du Secrétaire Général.

2. Les Maisons d'Education

Les deux maisons de l'éducation créées sous Napoléon 1er sont placées sous l'autorité du Grand Chancelier.

Situées à St DENIS (93) et à ST GERMAIN EN LAYE (78), elles ont pour mission d'assurer l'éducation des filles, petites- filles et arrière-petites-filles des membres de l'ordre de la Légion d'honneur.

2.1/ Les Loges – Saint Germain en Laye :

La Maison d'Éducation des Loges est un établissement scolaire accueillant environ 500 collégiennes en internat.

Le site comprend une dizaine de bâtiments. Les plus anciens ont été construits en 1860 (Anciens Internats, Administration, Infirmerie, Chapelle). Une seconde phase de construction a eu lieu en 1960 (Nouvel Internat, Scolaire, Gymnase, Logements P1 et P2).



2.2/ Saint Denis :

La Maison d'Education de SAINT-DENIS est un établissement scolaire accueillant environ 500 lycéennes et des classes préparatoires, en internat.

Le site, classé au titre des monuments historiques par décret du 19 juin 1977, comprend 7 bâtiments :

- Bâtiment 01 : Bâtiment principal (18^e siècle) : ancienne abbaye, il regroupe les dortoirs des élèves. Classé monument historique.
- Bâtiment 02 : Bâtiment scolaire (1985) : salles de cours, salles de sciences, bureaux.
- Bâtiment 03 : Pavillon de la Musique (19^e siècle) : salle de spectacle et de cours de musique. Classé monument historique.
- Bâtiment 04 : Infirmerie (1950)
- Bâtiment 05 : Gymnase (1980)
- Bâtiment 06 : Circulaires nord et sud (18^e siècle) : salles de cours, CDI. Classé monument historique.
- Bâtiment 07 : Ateliers
- Bâtiment 08 : le Mélèze

L'ancienne Abbaye est un bâtiment dessiné par Robert de COTTE, en forme de quadrilatère s'organisant autour d'un cloître avec deux ailes en retour orientées au Sud. Murs porteurs en pierre de taille, charpente en bois, couverture en ardoise.

La construction du bâtiment s'est déroulée durant le 18^e siècle. Il a été classé monument historique par un décret du 19 juin 1927.

Depuis 1809, le bâtiment est occupé par la Maison d'éducation de Saint-Denis. Les dortoirs des élèves en internat sont situés au 2^e étage, le RDC regroupant le réfectoire, la cuisine, les bureaux de l'Intendance, la chapelle, la bibliothèque et la salle de Dessins. Un parc de plusieurs hectares entoure l'établissement.

